



Déclaration liminaire CTA du 8 octobre 2020

Contrairement à la communication martelée par le ministre, il ne s'agit pas d'une rentrée normale. Les moyens attribués initialement à notre académie étaient déjà largement insuffisants avant la crise sanitaire, nous rappelons que dans le second degré il manque cette année 227 ETP d'enseignants pour maintenir le taux d'encadrement de l'année dernière. La CGT Educ'action, ainsi que d'autres organisations syndicales, a alerté aussi bien le rectorat que le ministère pour demander un plan d'urgence dès le confinement. Non seulement, nous avons reçu une fin de non-recevoir, mais le projet de loi de finance 2021 présenté le 28 septembre prévoit la suppression de 1 800 postes dans le second degré pour 28 000 élèves supplémentaires. En même temps, le gouvernement nous répète qu'il faudra vivre un certain temps avec le COVID. L'abondement de 2 000 ETP en HS ne permettra pas de réduire les effectifs, ni de remplacer les personnels absents, pour assurer la sécurité des élèves et des personnels.

Les conséquences de ce manque de personnel sont encore plus patentes avec la crise sanitaire. Ainsi, à titre d'exemple, il ne s'agit pas d'une rentrée normale dans le collège Pierre Brossolette de Villeneuve St Georges dans lequel il ne s'est pas passé une journée depuis la rentrée avec tous les personnels attendus. Pourriez-vous nous fournir un état des postes vacants, des personnels en éviction et en arrêt ainsi que des moyens de remplacement ? Alors que les besoins se font encore plus cruellement sentir cette année, vous avez fait le choix de ne pas réemployer des centaines d'enseignants contractuels. Pourriez-vous également nous faire un point chiffré de la situation ?

Aucune mesure pédagogique sérieuse n'a été prise pour pallier les difficultés scolaires engendrée par le confinement : aucun allègement de programme, aucun accompagnement pérenne juste des dispositifs financés en HS et une injonction à rattraper le retard au sein d'établissements dont le fonctionnement est perturbé par la situation sanitaire. Dans les lycées généraux, la mise en place de la réforme ajoute à la désorganisation et au brassage des élèves malgré la situation sanitaire. Des emplois du temps d'une amplitude de 6 jours dans la semaine avec de nombreux trous induisent une grande fatigue pour les élèves comme les personnels accrue par le port du masque. La fin du groupe classe implique que les élèves sont brassés dans les groupes de spécialité.

Les vies scolaires, dont les personnels sont également insuffisamment nombreux, sont particulièrement touchées par la crise sanitaire. Les personnels du LP Paul Bert de Maisons Alfort n'ont pas vécu une rentrée normale : ils ont dû tant bien que mal pallier l'absence de la totalité de la vie scolaire.

L'inadaptation et la vétusté des locaux sont elles aussi aggravées par la crise sanitaire : les personnels du collège Georges Braque de Neuilly sur Marne ou du lycée Feyder d'Épinay vous ont alerté sur ces questions.

Les premières victimes de cette situation sont les élèves. Les remontées dont nous disposons sur les problèmes d'affectations rencontrés par les élèves nous inquiètent : dans le 94, 144 élèves du secondaires et 205 en post bac étaient sans affectation au 8 septembre d'après SOS rentrée, soit une augmentation de 40 % par rapport à l'année dernière. Beaucoup de bacheliers se sont retrouvés seul.es face à Parcoursup. Disposez-vous de chiffres récents sur les affectations dans le secondaire et en post-bac ?

Enfin, nous voudrions conclure cette déclaration en abordant la question des personnels sociaux et de santé. Il est incompréhensible qu'aucune création de poste ne soit envisagée dans la situation. En ce qui concerne les assistantes sociales du 93, quand comptez appliquer la décision du tribunal administratif de Montreuil vous enjoignant à leur verser leur indemnité REP+ ? Quand appliquerez-vous cette décision aux collègues du 94 et 77 ? Conformément au décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 nous demandons que cette prime soit également versée aux collègues AESH. Comptez-vous entamer un dialogue avec les représentants du personnel en ce sens ou nous contraindrez-vous à passer à nouveau par voie de justice ?